



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 4 avril 2024 par la Ministre de l'Éducation de la Communauté française, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux accroches cours-fonction pris en exécution de l'article 10 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et les fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française', portant le numéro 76.082/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 4 avril 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.